



CWIS 472-29
CANADA

The Permanent Mission of Canada
to the United Nations
at Geneva

La Mission Permanente du Canada
auprès des Nations Unies
à Genève

UNITED NATIONS
WORKING GROUP ON INDIGENOUS POPULATIONS
ELEVENTH SESSION, JULY 1993

GROUPE DE TRAVAIL DES POPULATIONS AUTOCHTONES
NATIONS UNIES
ONZIÈME SÉANCE, JUILLET 1993

REVIEW OF DEVELOPMENTS PERTAINING TO THE
PROMOTION AND PROTECTION OF HUMAN RIGHTS
AND FUNDAMENTAL FREEDOMS
OF INDIGENOUS POPULATIONS

EXAMEN DES PROGRÈS RÉALISÉS À L'ÉGARD DE
LA PROMOTION ET DE LA PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE
ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES
DES POPULATIONS AUTOCHTONES

STATEMENT BY THE OBSERVER DELEGATION OF CANADA
DELIVERED BY
GERALD E. SHANNON
AMBASSADOR AND PERMANENT REPRESENTATIVE

ALLOCUTION DE LA DÉLÉGATION D'OBSERVATEURS DU CANADA
PRONONCÉE PAR
M. GERALD E. SHANNON
AMBASSADEUR ET REPRÉSENTANT PERMANENT

JULY 29, 1993/29 JUILLET 1993



Madam Chairperson, I appreciate this opportunity to make a statement on behalf of the government of Canada.

I would first like to commend you, Madam Chairperson, and the other members of the Working Group, for the work which you have performed in drawing attention of governments in the United Nations to indigenous issues.

Last week, a member of the Canadian observer delegation, in his address on standards and principles, referred to the negotiation process which Canadians favour to give life to the legal concepts which frame our nation. To paraphrase what he said:

'The challenge which we have is to design concepts (of self-determination) which oblige states and Indigenous people to work out harmonious arrangements for sharing.'

Today, I want to share with you what this concept can mean in practical terms.

A year ago we informed you of the process in which the Prime Minister, premiers and representatives of the Aboriginal peoples of Canada, were actively engaged in a process to develop comprehensive proposals for constitutional change. Over a seven month period, Aboriginal representatives participated in 14 meetings of ministers and First Ministers. The result was an agreement referred to in Canada, as the Charlottetown Accord.

The Accord was the subject of a national referendum on October 26, 1992. Unfortunately, Canadians, including most Aboriginal Canadians, decided that the Accord should not proceed as the basis for constitutional change. The government of Canada respects that decision.

Nevertheless, the government of Canada remains committed to making progress on self-government and other Aboriginal issues within the existing constitutional framework. To that end, ministers continue to meet and work with Aboriginal representatives, provincial and territorial governments.

Madam Chairperson,

Real progress continues to be made under the Native Agenda, a government-wide initiative to accelerate the resolution of longstanding grievances of Aboriginal Canadians and to engender a new relationship. Canada is committed to: settling land claims; improving conditions on reserves; nurturing a new relationship between the government and Aboriginal peoples; recognizing and enhancing the role of Aboriginal peoples in contemporary Canadian society. The Royal Commission on Aboriginal Peoples, which I described in detail last year, has held several rounds of hearings and will be reporting in 1995.

Land Claims

Given the importance of land matters, I would like to discuss recent developments and overall approaches. In the past year, significant results have been achieved -- a total of 25 specific land claims have been settled, 14 treaty land entitlement claims in Saskatchewan have been reached and six comprehensive land claims have been settled with the Gwich'in, the Tungavik Federation of Nunavut, and four Yukon First Nations. In addition, the Sahtu in the Mackenzie Valley voted this month to ratify their agreement.

Canada's comprehensive land claims agreements are modern day treaties negotiated with Aboriginal groups that wish to settle claims based on Aboriginal rights to land. Since 1973, when the comprehensive land claims policy was developed, a feature of this process has been the stress on negotiations in achieving final agreements. The process involves several milestones. After a claim is accepted, the federal government and the Aboriginal groups enter into and conclude: preliminary negotiations; a framework agreement; an agreement-in-principle; a final agreement, and an accompanying implementation plan. For each agreement, there must be formal approval by the Aboriginal group, provincial or territorial governments and the federal government. Then final settlement legislation must be agreed to by Parliament. This can be a long process, but a necessary one given the constitutional protection for these agreements, which ensures that all parties are comfortable with the settlement.

Processes have evolved as a result of lessons learned from earlier negotiations and the different situations of communities. For example, due to experiences with the first settlement, the James Bay and Northern Quebec Agreement (JBNQA) in which different interpretations were placed on the agreement, an implementation plan is now a part of settlements to ensure common understandings of all aspects. Also, I would note that a new community is under construction for the Oujé-Bougoumou Cree.

Some would speak ill of the Canadian predilection for negotiation and compromise. Yet it works because agreements result and these agreements are not static. For example, last January the Crees of Quebec signed the eleventh agreement complementary to the JBNQA, in which they agreed to continuation of portions of La Grande hydro development project in exchange for \$75 million. This settlement will be worth \$110 million by the time the last payment is made. At the time of signing, Grand Chief Mathew Coon-Come stated:

"When called upon, the Crees and Hydro-Quebec can sometimes find ways to resolve practical problems. We both must continue to monitor and to deal with the impacts of the La

Grande complex."

Other negotiations continue while I speak.

I would like to focus on several significant achievements in the area of comprehensive land claims over the past year. They indicate that land claim agreements can secure a brighter future and provide Aboriginal groups and non-Aboriginals with the means to pursue shared objectives, such as self-government and economic development.

- British Columbia Treaty Commission

In the province of British Columbia, there are many land claims by various Aboriginal groups. A major step towards resolving claims was taken with the creation of the British Columbia Treaty Commission. The Commission is a tripartite organization composed of members appointed by the First Nations, the provincial and the federal governments. Its mandate is to oversee the treaty negotiations process, and coordinate the start of negotiations and monitor their progress. The federal government expects to negotiate over 30 treaties with British Columbia First Nations over the next decade.

- Nunavut

Last month, an historic agreement between Canada and Aboriginal peoples was concluded with the passage by Parliament of two acts:

- the Nunavut Land Claims Agreement Act; and
- the Act to Create the Territory of Nunavut.

These two acts, which are closely linked, will redraw the map of Canada by 1999 and will provide for a new political and economic future for the Inuit and other residents of the eastern and central Arctic.

The Nunavut Land Claims Agreement Act recognizes title to 350,000 square kilometres of land in the eastern Northwest Territories (an area larger than Finland) to the Inuit and will provide financial payment of more than \$1 billion, over 14 years. Other benefits in the agreement include: wildlife harvesting rights; subsurface rights; and participation on wildlife and other resource management boards within the territory.

Nunavut will be a public government with a commissioner, cabinet, legislative assembly, public service and territorial court. In accordance with basic democratic principles, residents of the area, Aboriginal and non-Aboriginal, will have greater control over decisions affecting their daily lives and the challenges ahead. The creation of Nunavut is a good example of

the partnership between the Inuit of the eastern Arctic and the government of Canada.

- Council of Yukon Indians

In the Yukon territory, in Canada's far north, different arrangements have been negotiated. An umbrella final agreement, which provides the framework for final land claim settlements with each of the 14 First Nations in Yukon, was signed by the federal and Yukon governments, and the Council for Yukon Indians. This agreement provides for a total of 41,439 square kilometres of land, more than \$242 million in cash compensation over a period of 15 years, as well as wildlife harvesting rights, subsurface rights, participation on land and resource management bodies, and provisions for promoting and preserving the culture and heritage of Yukon Indians.

Four Yukon First Nations, the Yukon and the federal governments also signed individual First Nation final agreements, which incorporate provisions of the umbrella final agreement and address the specific circumstances of their First Nation.

Self-Government

Community self-government negotiations are continuing across Canada. Currently, 15 sets of negotiations involving 45 First Nations, are pursuing new legislative arrangements that are more responsive to their particular needs and aspirations. In addition, similar negotiations are being conducted in parallel with comprehensive land claim negotiations. For example, the federal and Yukon governments and four First Nations have ratified self-government agreements which provide local autonomy over decisions affecting Indian people in the Yukon. Each of the four First Nations will exercise law-making powers on settlement lands with respect to land use and control, hunting, trapping and fishing, licensing and the regulation of businesses. They will also have the power to enact laws for their citizens in the Yukon, not living on settlement lands, such as for language and culture, health, social services, education, and dispute resolution outside the courts.

Canada is also engaged in discussion on the self-government aspirations of the Métis and other Aboriginal peoples living off a land base. Tripartite self-government negotiations are underway in several provinces, among Aboriginal organizations, the provinces and the federal government on a broad spectrum of topics such as housing, social services, economic development, education, training and justice.

Madam Chairperson,

There have been developments in areas such as justice,

language and health matters but given the limited time I would give special note to some northern issues of particular interest.

Northern Issues

The Arctic Environmental Strategy (AES) is a \$100 million Green Plan program designed to address the most urgent environmental problems facing the Arctic. The success of this Strategy is due in part to the involvement of Aboriginal organizations in all aspects of program planning and delivery. Five national native organizations receive funding to support their participation, including involvement on all decision-making committees. They also undertake specific projects as well.

In the process leading to the creation of the Arctic Council, an intergovernmental organization for the Arctic region, Canada has pressed for the meaningful participation of international indigenous organizations from the north. Canada has also endeavoured to involve Aboriginal organizations, such as the Inuvialuit Regional Corporation, in implementing the Canada-Russia Bilateral Cooperation Agreement.

Madam Chairperson,

Aboriginal people's contributions to Canada are vital ones. I am pleased to inform you that the first Métis Lieutenant Governor was appointed in the province of Manitoba - Mr. Yvon Dumont, the former President of the Métis National Council. The International Year of the World's Indigenous People is being seen in Canada as an opportunity to create greater understanding of the role of Aboriginal history and culture in Canadian society.

I must emphasize that the progress made in partnership with Aboriginal peoples over the past year offers hope for the future. Tangible progress has been made in Canada on issues which are important to Aboriginal peoples. There is however, a lot of work yet to be done. Governments in Canada are committed to working in partnership with Aboriginal peoples to address issues which are important to them and find ways to bring about meaningful change.

Thank you Madam Chairperson.

Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de prononcer une allocution au nom du gouvernement du Canada.

J'aimerais d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que les autres membres du Groupe de Travail, pour le précieux travail que vous avez accompli en attirant l'attention des gouvernements aux Nations Unies sur les questions autochtones.

La semaine dernière, un membre de la délégation d'observateurs du Canada, dans son discours sur les normes, s'est référé au processus de négociation pour donner vie aux concepts juridiques qui constituent les bases de notre nation. Pour paraphraser ses propos:

'Le défi que nous devons relever est celui d'élaborer des concepts (d'autodétermination) qui obligent les Etats et les Autochtones à arriver à des arrangements harmonieux concernant le partage des pouvoirs.'

Aujourd'hui, je veux partager avec vous ce que ce concept implique en pratique.

Il y a un an, le Premier Ministre du Canada, les Premiers Ministres provinciaux et les représentants des Peuples autochtones du Canada s'affairaient à élaborer des propositions générales en vue d'une réforme constitutionnelle. Au cours d'une période de sept mois, les représentants des Autochtones ont participé à 14 réunions aux côtés des ministres et des Premiers Ministres. Leurs travaux ont abouti à l'Accord de Charlottetown.

L'Accord a fait l'objet d'un référendum national le 26 octobre 1992. Malheureusement, les canadiens, y compris la majorité des Autochtones canadiens, ont décidé que les changements constitutionnels envisagés ne devaient pas être fondés sur cet accord. Le gouvernement du Canada respecte cette décision.

Néanmoins, le gouvernement du Canada a toujours la ferme intention de réaliser des progrès à l'égard de l'autonomie gouvernementale et des autres questions autochtones dans le cadre constitutionnel actuel. À cette fin, les ministres continueront de rencontrer et de travailler avec les représentants autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Madame la présidente,

Le gouvernement du Canada continue à faire des progrès réels dans le cadre du Programme pour les Autochtones créé à l'échelle de l'administration fédérale pour accélérer le règlement des griefs de longue date des Autochtones et établir une nouvelle relation avec ces derniers. Le Canada entend apporter des

changements favorables dans les domaines suivants: le règlement des revendications territoriales; l'amélioration des conditions dans les réserves; l'établissement d'une nouvelle relation entre le gouvernement et les Peuples autochtones; la reconnaissance et la mise en valeur du rôle des Peuples autochtones dans la société canadienne contemporaine. La Commission royale sur les Peuples autochtones, que j'ai décrite en détail l'an dernier, poursuit ses audiences et produira un rapport en 1995.

Revendications territoriales

Compte tenu de l'importance des questions relatives aux terres, j'aimerais soulever les récents développements survenus ainsi que les tendances générales. Au cours des 12 derniers mois, nous avons obtenu des résultats importants -- au total 25 revendications territoriales particulières ont été réglées, 14 ententes touchant des revendications fondées sur des droits fonciers issus de traités en Saskatchewan ont été conclues et six revendications territoriales globales ont été réglées avec les Gwich'in, la Fédération Tungavik du Nunavut et quatre Premières Nations du Yukon. De plus, les indiens de Sahtu, dans la vallée du Mackenzie, ont voté ce mois-ci en faveur de la ratification de leur entente.

Les revendications territoriales globales au Canada sont des traités contemporains négociés avec les groupes autochtones qui souhaitent régler les revendications qui s'appuient sur des droits autochtones à la terre. Depuis 1973, quand la politique des revendications globales a été adoptée, l'un des objectifs était de se concentrer sur les négociations de façon à arriver à des ententes finales. Ce processus comporte plusieurs étapes. Dès qu'une revendication est acceptée, le gouvernement fédéral et les groupes autochtones concluent un accord-cadre, une entente de principe, une entente définitive et un plan de mise en oeuvre. Le groupe autochtone, les gouvernements provinciaux ou territoriaux et le gouvernement fédéral doivent approuver officiellement chaque entente. Ensuite, le Parlement doit adopter une loi de mise en oeuvre. Ce long processus, nécessaire compte tenu de la protection constitutionnelle accordée à ces ententes, permet d'assurer que toutes les parties soient satisfaites du règlement.

Le processus a évolué en fonction des leçons tirées des précédentes négociations et des différentes situations des communautés. Par exemple, l'expérience nous a appris que la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) a conduit à des interprétations diverses. En conséquence, un plan de mise en oeuvre fait maintenant partie des ententes pour assurer une compréhension commune de tous les aspects de l'entente. À ce moment-ci, je voudrais noter qu'une nouvelle communauté est en construction pour les Cris Oujé-Bougoumou.

Certains diront du mal de la prédilection du Canada pour la négociation et le compromis. Mais cela fonctionne et des ententes sont conclues, lesquelles sont en constante évolution. Par exemple, en janvier dernier, les Cris du Québec ont signé la onzième entente complémentaire à la CBJNQ, par laquelle ils acceptaient la poursuite de certaines parties du projet hydro-électrique de La Grande, en échange de la somme de 75 millions \$. À l'échéance, 110 millions \$ auront été versés en vertu de cette entente. Lors de la signature, le Grand Chef, Mathew Coon-Come déclarait:

"When called upon, the Crees and Hydro-Quebec can sometimes find ways to resolve practical problems. We both must continue to monitor and to deal with the impacts of the La Grande complex."

En ce moment même, d'autres négociations se poursuivent.

J'aimerais maintenant souligner plusieurs réalisations importantes dans le domaine des revendications territoriales globales au cours de l'année écoulée. Les ententes sur les revendications territoriales permettent aux Autochtones et aux non-Autochtones d'envisager l'avenir avec sécurité et de partager des objectifs communs sur les questions comme l'autonomie gouvernementale et le développement économique.

- Commission des Traités de la Colombie-Britannique

Dans la province de la Colombie-Britannique, il y a nombreuses revendications territoriales soumisees par plusieurs groupes autochtones. En créant la Commission des Traités de la Colombie-Britannique, nous avons pris une importante mesure en vue de résoudre les revendications dans cette province. Cet organisme tripartite se compose de membres nommés par les Premières Nations, la province et le gouvernement fédéral. Son mandat consiste à surveiller le processus de négociation des traités, à coordonner le commencement des négociations et à en surveiller l'évolution. Le gouvernement fédéral prévoit négocier plus de 30 traités avec les Premières Nations de la Colombie-Britannique au cours de la prochaine décennie.

- Nunavut

Le mois dernier, une entente historique a été conclue entre le Canada et les peuples autochtones lorsque le Parlement a adopté deux lois:

- la Loi concernant l'Accord sur les Revendications territoriales du Nunavut et
- la Loi concernant la Création du Territoire du Nunavut.

Ces deux lois, qui sont étroitement liées, auront pour effet de

modifier la carte du Canada au plus tard en 1999 et assureront un nouvel avenir politique et économique aux Inuit et aux autres personnes vivant dans l'Arctique de l'est et du centre.

La Loi concernant l'Accord sur les Revendications territoriales du Nunavut leur reconnaît un titre de propriété sur 350 000 kilomètres carrés de terres dans cette région (plus vaste que la Finlande) ainsi que le paiement financière de plus d'un milliard \$ répartie sur une période de 14 ans. Parmi les autres avantages de l'accord, mentionnons des droits de récolte d'animaux sauvages, une partie des redevances de l'exploitation des ressources souterraines et la participation à la gestion de la faune et des autres ressources dans le territoire.

Le Nunavut sera un gouvernement public. Il comprendra un commissaire, un conseil des ministres, une assemblée législative, une fonction publique et un tribunal territorial. Conformément aux principes démocratiques fondamentaux, les habitants de la région auront un plus grand contrôle sur les décisions touchant leur vie quotidienne et sur les moyens à prendre pour relever de nouveaux défis. La création du Nunavut constitue un jalon dans ce partenariat qui s'est établi entre les Inuit de l'Arctique de l'est et le gouvernement du Canada.

- Conseil des Indiens du Yukon

Dans le territoire du Yukon, dans le grand nord canadien, différents arrangements ont été négociés. Le gouvernement fédéral, le gouvernement territorial du Yukon et le Conseil des Indiens du Yukon ont signé un accord-cadre définitif précisant les modalités du règlement final des revendications territoriales de chacune des 14 Premières Nations du Yukon. L'accord reconnaît des droits sur 41 439 kilomètres carrés de terres au total, le versement d'indemnités de plus de 242 millions \$ sur une période de 15 ans ainsi que des droits de récolte des animaux sauvages, des droits tréfonciers, la participation à des organismes de gestion des terres et des ressources, de même que des dispositions visant la promotion et la préservation de la culture et du patrimoine des Indiens du Yukon.

Quatre Premières Nations du Yukon, le gouvernement territorial du Yukon et le gouvernement fédéral ont également signé des ententes définitives individuelles, lesquelles comprennent les dispositions de l'accord-cadre définitif tout en tenant compte des circonstances particulières de chaque Première Nation.

Autonomie gouvernementale

Les négociations relatives à l'autonomie gouvernementale des collectivités se poursuivent dans toutes les régions du Canada. Il y a actuellement 15 séries de négociations auxquelles

participent 45 Premières Nations qui cherchent à faire adopter de nouvelles mesures législatives répondant mieux à leurs aspirations et à leurs besoins particuliers. En outre, des négociations semblables se déroulent parallèlement à celles sur les revendications territoriales globales. Par exemple, les gouvernements du Canada et du Yukon et quatre Premières Nations ont ratifié des ententes sur l'autonomie gouvernementale qui prévoient le transfert de pouvoirs aux autorités locales pour ce qui est des décisions touchant les Indiens du Yukon. Chacune de ces quatre Premières Nations exercera des pouvoirs législatifs sur les terres visées par le règlement dans les domaines suivants: l'utilisation et le contrôle des terres, la chasse, le piégeage, la pêche, la délivrance de permis et la réglementation des entreprises. Elles auront également le pouvoir de passer des lois s'appliquant à leurs membres dans le Yukon qui ne vivent pas sur des terres visées par le règlement, dans les domaines de la langue et la culture, de la santé, des services sociaux, de l'éducation, et de la résolution des conflits, par exemple.

Le Canada participe également à des pourparlers sur les aspirations à l'autonomie gouvernementale des Métis et des autres Peuples autochtones qui vivent hors réserve. Des négociations tripartites sur l'autonomie gouvernementale sont en cours dans plusieurs provinces entre les organismes autochtones, les provinces et le gouvernement fédéral dans une gamme variée de domaines comme le logement, les services sociaux, le développement économique, l'éducation, la formation et la justice.

Madame la présidente,

Des développements sont survenus dans les domaines de la justice, des langues, de la santé, mais vu le temps limité dont nous disposons, je soulignerai seulement quelques points qui revêtent un intérêt particulier.

Le Nord

La Stratégie pour l'Environnement Arctique (SEA) est un programme de 100 millions \$ établi dans le cadre du Plan Vert. Elle vise à régler les problèmes environnementaux les plus urgents dans l'Arctique. Le succès de cette Stratégie est en partie de la participation des organismes autochtones à tous les aspects de la planification et de l'exécution du programme. Le gouvernement accorde un financement de base à cinq organismes autochtones nationaux pour qu'ils participent à la SEA et, notamment, à tous les comités décisionnels. Ces organismes entreprennent également des projets particuliers.

Dans le processus menant à la création du Conseil de l'Arctique, organisme intergouvernemental chargé de la région de l'Arctique, le Canada a insisté pour que les organismes

autochtones internationaux du nord jouent un rôle important. Le Canada s'est également efforcé de faire participer des organismes autochtones, comme la Société régionale Inuvialuit à la mise en oeuvre de l'Entente de Coopération bilatérale Canado-Russe.

Madame la Présidente,

Les Autochtones ont joué un rôle essentiel au Canada. Je suis heureux de vous informer que dans la province du Manitoba, on a nommé le premier Lieutenant Gouverneur Métis - M. Yvon Dumont, ancien Président du Ralliement national des Métis. L'Année internationale des Populations autochtones est un occasion d'amener la population à mieux comprendre le rôle de l'histoire des Autochtones et de leur culture dans la société canadienne.

Je dois souligner que les progrès réalisés en collaboration avec les Autochtones au cours des douze derniers mois sont de bon augure pour l'avenir. Le Canada a réalisé des progrès tangibles au regard des questions qui sont importantes pour les Autochtones. Cependant, il reste encore beaucoup de travail à accomplir. Les gouvernements au Canada se sont engagés à collaborer avec les Peuples autochtones afin de s'occuper de leurs préoccupations et de trouver des moyens d'apporter des changements significatifs.

Merci Madame la Présidente.

